

se passer. Mais, il ne faut pas, ne semble-t-il, généraliser sur l'attitude des Antilles, quant à la propriété étrangère. Cependant, on peut dire par exemple, que la Guyane et peut-être Trinidad également, sont probablement plus soucieux sur la possession par les étrangers des ressources de base. Mais là encore, me semble-t-il, la solution de base sera pragmatique. Comme vous vous en rendez compte, c'est là un problème qui touche le monde entier et qui se pose à nous, ici au Canada.

Permettez-moi d'ajouter ceci, je ne veux pas être trop long; il existe un problème qui me fascine: c'est l'énorme recherche de sécurité de la part des investisseurs, la sécurité des bénéfices aussi bien que de la propriété. Votre comité a soulevé ce point avec presque tous les témoins qui ont comparu devant lui. Mais je vous pose la question: quelle est la justification du système capitaliste, si les capitalistes ne veulent pas prendre de risques? Si les capitaux privés nécessitent toutes ces assurances, pourquoi a-t-on besoin du système de l'entreprise privée? J'avais l'impression qu'une partie de la justification des bénéfices était le risque encouru. Cette idée de sécurité semble être une obsession; nous voulons et la sécurité économique et la sécurité politique. Nous avons besoin des motivations sérieuses.

Ainsi que vous l'avez entendu en témoignage, la Guyane commence maintenant à obtenir des niveaux de revenus plus élevés avec l'industrie de la bauxite, alors que les concessions incitatrices sont en voie de disparaître. Pourquoi, au fond, ces concessions ont-elles été nécessaires? Dans tous les cas le capital serait venu là pour obtenir une ressource stratégique, ou pour la bauxite, comme le capital ira n'importe où pour exploiter du pétrole. Je suis convaincu que, de la même manière également, le capital de l'Ouest irait en Union Soviétique et en Chine et en enfer même, à condition qu'il y ait une assurance de rapatriement des bénéfices et des dividendes.

Voici mon point de vue personnel, de nouveau. On parle de capitaux hasardeux et risqués; réfléchit-on sérieusement? Pourquoi a-t-on besoin de toutes ces assurances? Ce point m'a beaucoup frappé en lisant vos témoignages: tout le monde veut qu'on lui garantisse tous ces moyens importants de protection. Pour moi, vous démontrez ici, que nous n'avons plus besoin d'une économie mixte, d'un système capitaliste. Cela m'apparaît comme une conclusion logique.

Le sénateur Carter: J'ai deux questions à poser. Avant de les poser, je veux être certain d'avoir compris la réponse de M. Eaton aux questions du sénateur Connolly sur les prix du sucre. Si j'ai bien compris, le prix payé par l'Angleterre est garanti par le gouvernement du Royaume Uni, et le prix payé par les États-Unis est également garanti par le gouvernement des États-Unis. Est-ce correct?

M. Eaton: A vrai dire, sénateur, je ne suis pas certain de l'entente avec les États-Unis. Je ne connais pas réellement le mécanisme exact utilisé aux États-Unis. Mais je suis sûr qu'il n'est pas le même que celui de la Grande Bretagne. Je crois qu'il existe de nombreuses maisons de courtage aux États-Unis, qui voudraient acheter le sucre. C'est mon impression mais je ne sais pas si c'est exact. Peut-être puis-je vérifier et vous le faire savoir avant de quitter Ottawa. Je ne pense pas qu'il y aurait des difficultés au Canada si le gouvernement canadien disait qu'il garantit un certain prix. On pourrait se servir du bureau central de commercialisation ou bien du secteur privé de l'industrie. Il est possible que le prix du sucre serait alors plus élevé pour le consommateur canadien.

Le sénateur Carter: Mon point est que les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont quelque chose à voir avec les prix payés par ces pays aux producteurs de sucre des Antilles, mais dans le cas du Canada, nos prix résultent d'une sorte de formule contenue dans l'accord, par laquelle vous payez sur la base de ce qu'on appelle le prix sur le marché mondial, ou bien le prix courant, plus un tarif préférentiel. La situation est donc différente en ce qui concerne le Canada: le gouvernement canadien n'y est pas engagé de la même manière.

M. Eaton: J'admets cela. Mais le problème est le suivant: Pourquoi le gouvernement du Canada n'agirait-il pas comme ceux de la Grande Bretagne et des États-Unis? Il est déjà regrettable que le gouvernement du Canada jouisse de ce genre d'avantage. Mais ce qui est encore pire, me semble-t-il, c'est quand le prix sur le marché mondial grimpe en flèche à la suite d'une pénurie temporaire, le Canada ne se sert pas du contingent qui lui est réservé selon l'Accord du Commonwealth relatif au sucre. C'est seulement quand le prix sur le marché mondial a tendance à baisser, que les Canadiens disent, réservez-nous notre sucre, s'il vous plaît.